

Victime d'une douche de pesticides

Voici une histoire se passant dans une commune rurale au sud de Châteaubriant. L'affaire est en cours, nous avons seulement changé les noms des personnes.

Un beau petit village dans la campagne, au bout d'une route sinueuse, entouré de champs et de grands arbres. Des maisons anciennes bien rénovées qu'habitent des retraités depuis des années.

Douché

Lundi de Pâques, 6 avril 2015, il fait beau. Un retraité, Jean, est dans son jardin, non loin de sa jument. Le vent souffle à 45 km/h environ (relevé météo officiel). Un voisin agriculteur traite son champ contre les sitones et les pucerons sur des petits pois destinés à la marque Daucy, il passe très près. Soudain ...

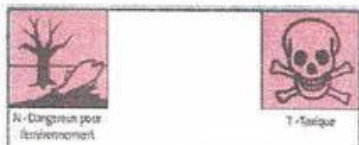
« J'ai été "douché" » dit Jean. « Ce produit, porté par le vent, me brûlait le visage et le haut du torse car j'avais une chemise ouverte. Je me suis précipité dans la maison pour me tremper la tête dans l'eau et j'ai dit à mes amis présents, se trouvant heureusement à l'abri : ne sortez pas ! ». L'eau a calmé les brûlures du visage. Mais Jean a vomi et une personne a fait une crise d'asthme en risquant quelques pas dehors. « J'ai su par la suite qu'une personne dans le village avait eu des malaises également ».

Pendant 10-15 jours, Jean se sent très mal en point. « Je continuais à vomir et j'avais une diarrhée et une toux permanentes, et des troubles oculaires. J'avais du mal à uriner. Mon médecin m'a dit que c'était psychologique ». Mais les malaises continuaient.

Pas d'antidote

« J'ai donc contacté le centre anti-poison d'Angers qui m'a demandé le nom du produit. L'agriculteur m'a répondu que c'était AMISTAR mais qu'il avait mis aussi DECIS PROTECH. ». [Ces deux produits sont étiquetés : dangereux pour l'environnement, notamment pour le réseau hydraulique et très difficilement biodégradables]. Hospitalisé au CHU de Nantes, un oedème de Quinck est diagnostiqué chez Jean et traité.

« Je suis revenu chez moi, mais j'avais toujours des problèmes de transit. Contacté, l'agriculteur m'a dit qu'il avait aussi mis de la DELTAMETHRINE ».



« J'ai téléphoné au 0825 00 05 52 comme marqué sur l'étiquette du produit. J'ai été mis en relation avec un responsable du laboratoire Syngenta dans la région parisienne, fort prévenant, qui m'a

conseillé de boire beaucoup d'eau, et qui m'a envoyé les fiches des tests cliniques et techniques sur lesquelles il est noté, noir sur blanc, qu'il n'y a pas d'antidote au produit ».

Les malaises continuant, des bilans sanguins sont effectués. Bigre ! Les transaminases ont été multipliées par 10. Tout à coup, il n'y a plus rien de "psychologique". « J'ai vu un gastro-entérologue à Nantes en urgence et j'ai passé toute une batterie d'exams, et je continue ! Six mois après l'accident, je suis toujours malade, mes transaminases ont baissé mais sont encore fortes, j'ai d'autres exams médicaux en cours ».

« J'ai contacté l'assurance de l'agriculteur qui m'a appris que l'agriculteur a bien fait une déclaration, mais seulement le 13 mai 2015, soit six semaines après le 6 avril. Gentiment (!) l'agent d'assurance m'a demandé à combien j'estime ma vie. Mais une indemnité ne m'intéresse pas, je préfère recouvrer ma santé » dit Jean. Il n'empêche que l'histoire lui a déjà coûté près de 2000 € à coups de franchises par ci par là sur les médicaments et les exams et autres.

Jean a écrit au Procureur de la République et au Préfet de Région. Les gendarmes sont venus voir sur place. Mme Schaaf, la sous-préfète, lui a écrit qu'elle est consciente des désagréments qu'il subit (sa lettre datée du 19 mai n'est postée que le 29 ! Les choses vont vite...). Elle a rappelé l'arrêté ministériel du 12 septembre 2006 (article 2) selon lequel : « les produits ne peuvent être utilisés en pulvérisation ou poudrage que si le vent a un degré d'intensité inférieur ou égal à 3 sur l'échelle de Beaufort ». [Ndlr : inférieur à 20 km/h].

Une rencontre a eu lieu le 8 septembre 2015 (Jean attend encore le compte-rendu) où la responsabilité totale de l'agriculteur a été reconnue, mais verbalement jusqu'à maintenant. L'affaire est en cours. L'agriculteur a récolté 40 tonnes de petits pois.

« Moi je souhaite recouvrer ma santé » dit Jean qui, lorsqu'il lira un article sur les risques des pesticides, saura exactement de quoi il parle.

Deux questions complémentaires :

- 1) que se serait-il passé si, au lieu d'un adulte, la "douche" avait atteint des enfants qui, eux peut-être, n'auraient pas eu notion du danger ?
- 2) que reste-t-il de ce mélange de pesticides dans les petits pois que nous mangeons ?

B.Poiraud

Note : La deltaméthrine :

D'après la fiche technique, <https://huit.re/WXe-57Kj> la deltaméthrine est classée "toxique" par inhalation. Des cas d'intoxication aiguë ont été décrits lors d'ingestions acci-

dentelles ou volontaires de deltaméthrine mais aussi lors d'expositions cutanées accidentelles d'origine professionnelle. Dans ces cas, les symptômes le plus souvent réversibles en quelques heures, peuvent associer des céphalées avec asthénie, des troubles digestifs à type de douleurs abdominales, de nausées, de vomissements, des signes d'irritation des voies aériennes supérieures associés ou non à une dyspnée ; lors d'intoxications aiguës massives, parfois mortelles, des signes neurologiques à type de vertiges, d'ataxie, de myoclonies, de convulsions voire de coma peuvent être observés. Lors de projections cutanées de deltaméthrine, on peut observer des paresthésies avec sensation de brûlure apparaissant plusieurs heures après l'exposition et persistant quelques heures, mais aussi des signes d'irritation cutanée.

La toxicité du produit dépend aussi du solvant utilisé.

Salade de pesticides

Avec 5kg par an et par ménage (données INSEE), la salade est le 4^e légume le plus consommé en France.

31 échantillons de salade ont été achetés par l'association *Génération futures* dans des supermarchés de l'Oise et de la Somme (Picardie) entre le 28 mai et le 21 juillet 2015. Ce nombre d'échantillons est supérieur au seuil de représentativité de 30 habituellement utilisé par la DGCCRF (Direction de la concurrence). Résultats :

- Les salades testées contiennent en moyenne presque 4 résidus de pesticides chacune.
- Sur les 31 échantillons analysés, 80% contiennent au moins un résidu de pesticide (25/31) – et ce même sans prendre en compte les résidus de bromure de méthyl.
- En moyenne, les échantillons testés contiennent chacun plus de 2 résidus de perturbateurs endocriniens. □

De plus, la présence de pesticides interdits en Europe ou sur la culture de la salade dans plus de 16% des échantillons testés est inacceptable.

« Cette enquête vise à éclairer le public et notre organisation concernant la présence de résidus de pesticides dans des salades non bio et concernant l'exposition des consommateurs, tout particulièrement des femmes enceintes et des enfants, à des pesticides agricoles, même à faible dose, soupçonnés d'être perturbateurs du système endocrinien ».

Par ailleurs, dans un appel du 1^{er} octobre 2015, la Fédération internationale de gynécologues-obstétriciens appelle l'Union européenne à réagir face aux pesticides. Car « depuis quarante ans, l'homme est de plus en plus exposé aux perturbateurs endocriniens, soupçonnés de dérégler les fonctions de reproduction et de développement ».